

19 Sept 45

HAUTE COUR DE JUSTICE

134

CABINET D'INSTRUCTION

N° 268.

Procès-verbal d'interrogatoire et de confrontation

L'AN mil neuf cent quarante cinq, le dix neuf du mois de Septembre à 15 heures du

Déférant à notre mandat de comparution, nous étant transportés à la ¹ ~~après avoir été extrait de la~~ ² ~~3~~ ⁴ ~~5~~ ⁶ Maison d'arrêt de Fresnes

Devant nous, Schneedecker Membre de la Commission d'Instruction près la Haute Cour de Justice, assisté de Loudenot Eliane f. f. i. o. Greffier assermenté, s'est présenté a été amené en notre cabinet, à Paris, le Laval Pierre



⁷ M^e ⁸ ~~Conseil de l'inculpé~~ ⁹ ~~dûment convoqué et à la disposition de qui la~~ ¹⁰ ~~procédure avait été mise la veille de ce jour,~~ ¹¹ ~~12~~ ¹³ ~~14~~ ¹⁵ ~~16~~ ¹⁷ ~~18~~ ¹⁹ ~~20~~ ²¹ ~~22~~ ²³ ~~24~~

D : Courant Novembre 1943 et par la suite, le Gouvernement français a livré aux Allemands les flottes marchandes françaises et neutres; vous avez personnellement traité ces livraisons et je vous demande en conséquence de bien vouloir vous expliquer sur ce point.

R : J'ai déjà répondu à cette même question lorsque vous m'avez interrogé hier, en qualité de témoin, dans l'affaire Orbrial. Je vous ai d'ailleurs adressé, dès hier soir, une lettre pour compléter les déclarations que je vous avais faites dans l'imprécision sur

Loudenot

14

j'étais de mes souvenirs quand j'ai
répondu à vos questions. Aujourd'hui
vous m'interrogez sur les mêmes faits qui
me sont reprochés par l'accusation. ²⁵ ~~qui~~
²⁶ ~~me concernent~~ ²⁷. Je n'ai ici, à la prison,
aucun document qui me permette de
compléter mes déclarations d'hier; toutefois
dans un délai extrêmement court je
serai en mesure de m'expliquer, car je
vais demander à mes avocats de prendre
connaissance de certaines pièces qui se
réfèrent à cette question et qui me sont
indispensables pour que vous ayez une
exacte vue exacte de mon attitude à
ce sujet. Dès à présent, je tiens à
confirmer que le gouvernement s'est
trouvé en présence d'un véritable
ultimatum allemand, auquel les circons-
tances nous empêchaient de nous sous-
traire, et que les négociations que j'ai
faites avec les ministres et les services
avaient pour objet de limiter l'étendue
du sacrifice qui nous était imposé.
Il n'est pas besoin d'ajouter que
nous n'aurions jamais consenti, si

Y U.

14

j'étais de mes souvenirs quand j'ai
répondu à vos questions. Aujourd'hui,
vous m'interrogez sur les mêmes faits qui
me sont reprochés par l'accusation. ²⁵ ~~qui~~
²⁵ ~~me concerne~~ ²⁷. Je n'ai ici, à la prison,
aucun document qui me permette de
compléter mes déclarations d'hier; toutefois,
dans un délai extrêmement court je
serai en mesure de m'expliquer, car je
vais demander à mes avocats de prendre
connaissance de certaines pièces qui se
réfèrent à cette question et qui me sont
indispensables pour que vous ayez une
bonne vue exacte de mon attitude à
ce sujet. Dès à présent, je tiens à
confirmer que le gouvernement s'est
trouvé en présence d'un véritable
ultimatum allemand, auquel les circons-
tances nous empêchaient de nous sous-
traire, et que les négociations que j'ai
faites avec les ministres et les services
avaient pour objet de limiter l'étendue
du sacrifice qui nous était imposé.
Il n'est pas besoin d'ajouter que
nous n'aurions jamais consenti, si

Y

U.

mentaires que je devais faire pour en terminer avec une question, alors que le juge m'avait donné son accord sur ce point.

Je formule donc le désir d'être mis en mesure de compléter ma réponse à la dernière question qui m'a été posée par M. Bétaille, alors qu'il m'a interrompue en raison de l'heure tardive.

~~Lectur~~ Vous m'informez que je dois être entendue sans disemparer chaque jour de cette semaine, sur diverses questions et je me déclare prêt à répondre ²⁹ à ³⁰ vos ³¹ questions sans vous dissimuler pourtant que la hâte qui est apportée à mes interrogatoires ne me laisse pas tout le temps qui me serait nécessaire pour vous exposer clairement et complètement les faits. Les questions dont vous m'avez parlé ne constituent qu'un aspect de mon affaire, ³² ~~si~~ ³³ ~~la~~ ³⁴ et j'espère n'être pas privé, par une information brusquée, du droit naturel de ma défense.

Lecture faite, peruse et signée avec nous et notre greffier approuvant tous quatre mots rayés nuls.

E. Medley

lianeuse

E. Medley

T fin de
L.L

7 *Ed.*